



Délibération du Conseil municipal N°23-2020

Objet

Adoption du budget primitif 2020

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 17 juillet 2020

Le 23 juillet 2020 à 20H00 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Thusy, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Commune de Thusy, situé Place du Tilleul sous la Présidence de M. Joël MUGNIER Maire de Thusy.

Présents :

M. Joël MUGNIER Maire, M. Roland CARTIER 1^{er} adjoint, Mme Christine CADOUX 2^{ème} adjoint, M. Serge FABBIAN 3^{ème} adjoint, Mme Murielle LAPERRIERE 4^{ème} adjointe, M. Alain BONNET, M. David BULLE, M. Stephane BUISSON, Mme Karen STRADY, Mme Joëlle GOLLIET-MERCIER, Mme Stéphanie BARELLE, Mme Laura BERTHET, Mme Pascale JACQUEMIN.

Membres représentés :

M. Thomas GONTHIER par M. Roland CARTIER
M. Emmanuel VIDAL par Mme Pascale JACQUEMIN

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'Instruction M14 et notamment son article L 1612-7 selon lequel n'est pas considéré en déséquilibre le budget dont une section est votée en suréquilibre,
Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2019,
Vu le compte de gestion dressé par le Comptable,
Vu le projet du budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-D'APPROUVER le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 013 572.55€	1 013 572.55€



Section d'investissement	1 000 589.10€	1 156 733.55€
TOTAL	2 014 161.65€	2 170 306.10€

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Acte certifié exécutoire le :

Transmis en Préfecture le :

Publication le :

Le Maire,

